

PAFI

Le parcours aménagé de formation initiale vise à prévenir l'abandon scolaire précoce en donnant la possibilité à un jeune, repéré comme en risque ou en situation de décrochage, de pouvoir « respirer » et prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement ou par le jeune lui-même.

L'objectif général est de permettre à des élèves en situation de décrochage de se remotiver ou de préparer un nouveau parcours de formation en leur proposant des solutions adaptées à leur situation, en établissant des parcours spécifiques de formation visant selon les cas : la remotivation scolaire, la découverte des métiers et du monde professionnel, l'élaboration d'un projet personnel en vue de l'accès à la qualification.

Ce parcours est destiné à des jeunes volontaires scolarisés dans un établissement du second degré, âgés de 15 ans minimum.

Ces jeunes sont repérés par les équipes pédagogique et éducative de l'établissement comme étant en risque ou en situation de décrochage et comme pouvant être remobilisés ou remotivés. Leur situation fait l'objet d'une analyse dans le cadre du GPDS.

Le parcours aménagé de formation initiale a vocation à se déployer sous l'autorité du chef d'établissement au sein des EPLE, qu'il s'agisse des collèges, des lycées professionnels, généraux et technologiques ou polyvalents.

La durée du parcours est elle aussi individualisée, de quelques semaines à une année maximum. L'entrée dans le parcours peut se faire à tout moment de l'année.

